

TRANSMIS LE 23 Déc 2024
REÇU LE 23 Déc 2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 23 Déc 2024
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 23 Déc 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
DC

DÉCISION N°24-669

SIGNATURE DU MARCHÉ N°24CAT59 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE 50 TABLES ET DE 4 CHARIOTS CONTENEUR POUR LE SERVICE FETES ET CEREMONIES

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un marché n°24CAT59 portant sur la fourniture et la livraison de 50 tables et 4 chariots conteneur pour le service fêtes et cérémonies,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le marché à conclure avec la société EQUIP CITE,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°24CAT59 relatif à la fourniture et à la livraison de 50 tables et 4 chariots conteneur pour le service fêtes et cérémonies à la société EQUIP CITE (sise : 30 rue du Château D'eau – 78360 MONTESSON), pour un montant global et forfaitaire de 6 357,27 € HT soit 7 628,72 € TTC.

Article 2 – Le marché est conclu à compter de sa date de notification et pour une durée maximum de 30 jours calendaires.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, 6 Décembre 2024.

CARACTERE EXECUTOIRE

Franconville, le 23 Déc 2024

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Hôtel de Ville : 11 rue de la Station - Adresse postale

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



B.P. 90043 - 95132 Franconville Cedex - Tél. 01 39 32 66 00 - Fax : 01 30 72 49 26

www.ville-franconville.fr

Acte à classer

DECISION_24-669

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-23T15-54-52.00 (MI258044561)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241206-DECISION_24-669-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision 24-669 relative à la signature du marché 24C
pour la fourniture et la livraison de tables et chaises

Date de décision : 06/12/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournitures

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 24.669 - Marché
24CAT59.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/12/24 à 15:54

Date 23/12/24 à 15:54

Date 23/12/24 à 16:01

Par GUILLAUME Stéphanie

Par GUILLAUME Stéphanie